

## Séance du 25 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinque février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames BETTON Marie, GODBILLOT Isabelle, PROLA Hasina, BEGNY Morgane Messieurs BAILLY Franck, MANCIER Bruno, FREMAUX Jean Jacques, DERENDINGER-BLATT Nicolas

Absents excusés : CABOUILLET Dominique, JORGE Dominique (pouvoir donné à BETTON Marie)

Secrétaire de séance : Madame Morgane BEGNY

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

### Ordre du jour

- Délibération concernant la demande de subvention DETR/DSIL pour la rénovation de l'église - première tranche
- Délibération concernant la demande de subvention auprès du Département pour la rénovation de l'église - première tranche
- Délibération concernant la demande de subvention auprès du Grand Est pour la rénovation de l'église - première tranche
- Délibération concernant la validation du devis de chez REANT pour l'entretien des chemins des vignes
- Délibération concernant le choix du devis pour le remplacement des câbles de tirage à l'horloge mécanique
- Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 17 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte rendu pré-cité.

### **I – DELIBERATION**

#### **N° 01/2025 : Délibération une demande de subvention DETR/DSIL pour la rénovation de l'église – première tranche**

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 pour la rénovation de l'église – première tranche au taux de 30% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de demander une subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 pour la rénovation de l'église - première tranche au taux de 30% du montant HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

#### **N° 02/2025 : Délibération une demande de subvention auprès du Département pour la rénovation de l'église – première tranche**

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Département pour la rénovation de l'église – première tranche au taux de 30% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de demander une subvention auprès du Département pour la rénovation de l'église - première tranche au taux de 30% du montant HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**N° 03/2025 : Délibération une demande de subvention auprès du Grand Est pour la rénovation de l'église – première tranche**

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Grand Est pour la rénovation de l'église – première tranche au taux de 30% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de demander une subvention auprès du Grand Est pour la rénovation de l'église - première tranche au taux de 30% du montant HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**N° 04/2025 : Délibération concernant la validation du devis de chez REANT pour l'entretien des chemins des vignes**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise REANT pour l'entretien des chemins des vignes. Les travaux se font sur 150 ml.

Le cout des travaux : 3075.00 euros HT soit 3690.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de retenir le devis de l'entreprise REANT.

Autorise à signer tout document à cet entretien

**N° xx/2025 : Délibération concernant le choix du devis pour le remplacement des câbles de tirage à l'horloge mécanique**

Monsieur le Maire présente 2 devis pour le remplacement des câbles de tirages de l'horloge mécanique :

Entreprise BODET : cout ht 2979.00 euros soit 3574.80 euros TTC

Entreprise HUCHEZ : cout ht 1969.63 euros soit 2363.56 euros TTC

Le conseil municipal indique que des travaux vont être effectués dans l'église et qu'il serait dommage de faire réparer l'horloge mécanique avec les aléas des gros travaux.

Le conseil municipal indique qu'il est prudent d'attendre d'effectuer cette réparation quand les travaux seront terminés.

Monsieur le Maire indique que l'horloge mécanique fonctionne mais ne sonne plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération à une date ultérieure

## **II- INFORMATIONS**

### Eclairage Public à Prin

Monsieur le Maire indique que les travaux d'installation des nouveaux candélabres à Prin avancent bien.

Un mail sera envoyé au SIEM afin que l'éclairage soit comme à Serzy suivant la délibération n° 23/2023 du 02 mai 2023, c'est-à-dire de réduire l'éclairage public de 50% de 22h à 6h.

### Feux récompense

Monsieur le Maire indique que le dossier avance enfin car un rendez vous téléphonique a eu lieu ce jour avec ENEDIS pour le raccordement électrique des feux.

Un autre rendez vous sur place est prévu le 12 mars.

### Sécurisation

Monsieur le Maire indique que 2 rétrécissements de chaussée de 1 mètre avec panneau seront installés :

- 1 rétrécissement rue de la Chapelle
- 1 rétrécissement rue de Savigny

Un devis sera demandé.

Des passages piétons seront demandés dans le devis.

### Vidéo surveillance

Monsieur le Maire a eu une réunion avec la Gendarmerie de Chalons en Champagne pour une installation de vidéo surveillance dans la commune car suivant les statistiques de la Gendarmerie, en 2023 il y a eu 4 atteintes aux biens et en 2024, le nombre est passé à 8 (dont 6 cambriolages).

Un sondage auprès des habitants sera effectué prochainement.

### Réunion CCID

La commission communale des impôts directs s'est réunie en présence du responsable cadastre de notre arrondissement.

L'impôt sur le foncier bâti est calculé en fonction de la surface, mais aussi au regard d'une classe et de l'état d'entretien.

Le rôle de cette commission est de corriger ces évaluations selon la réglementation en vigueur :

- La classe 8 correspond à un immeuble en ruine avec une toiture détruite.
- La classe 7 correspond à un immeuble étanche sans chauffage.
- La classe 6 correspond à un immeuble avec chauffage et salle de bain.
- La classe 5.5 correspond à un immeuble ayant des matériaux plus nobles
- La classe 5 : toutes les maisons considérées comme neuves depuis 1970 ainsi que toutes les maisons rénovées
- Les classes 3 et 4 : biens très confortables, (non votées à SERZY ET PRIN)
- Les classes 1 et 2 : logements luxueux, (non votées à SERZY ET PRIN)

Chaque maison a été classée selon ces critères dans un souci d'équité ce qui aura pour conséquence de modifier (en hausse ou en baisse) l'imposition des propriétaires concernés.

#### Questions diverses

Madame Morgane BEGNY indique que le mur de l'enceinte de l'église est en mauvais état et propose un nettoyage.

Monsieur Jean Jacques FREMAUX indique que des trous se forment chemin de la Gare.  
Une fiche navette auprès du service de la CUGR a été effectuée.

Monsieur Jean Jacques FREMAUX demande la mise en place d'une signalétique pour l'alambic.

Un fichier sera transféré à Madame Hasina PROLA pour la mise en forme des panneaux.

Pas d'autres questions diverses

Fin de séance 20h15

BETTON Marie

GODBILLOT Isabelle

PROLA Hasina

BEGNY Morgane

BAILLY Franck

MANCIER Bruno

FREMAUX Jean Jacques

DERENDINGER-BLATT Nicolas